Problèmes de développement et interventions structurelles au titre de l'Objectif 1 en Grèce. Rapport

1994/2104(COS) - 05/09/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Konstantinos KLIRONOMOS (PSE, Gr), le Parlement européen marque son accord sur les secteurs prioritaires à retenir dans le cadre communautaire d'appui pour la Grèce, à savoir : atténuation du caractère périphérique de l'économie du pays; amélioration des conditions de vie par des actions intégrées; renforcement du tissu économique; développement des ressources humaines et promotion de l'emploi; réduction des inégalités régionales et suppression de l'isolement des régions insulaires. Le Parlement invite la Grèce à consacrer l'essentiel des crédits communautaires et nationaux au renforcement des infrastructures - surtout dans les secteurs des transports, des télécommunications et le tourisme - nécessaires aux investissements, tant publics que privés. Dans le secteur des transports, il conviendrait d'assurer un équilibre entre infrastructures routières, d'une part, et infrastructures ferroviaires et portuaires, d'autre part. Le Parlement souligne l'importance vitale que revêtent l'encouragement des investissements privés et la promotion de projets de grande envergure par l'autofinancement.